





Christophe OLIVIERI Délégué Technique F.F.S.A. Licence A 169602

Nogaro, le 07 avril 2023

Note technique : Utilisation des pneus Joker

En complément de l'article 26.17 du règlement sportif du Championnat de France FFSA GT 2023, il est spécifié que les pneus jokers ont vocation à être utilisés dans le cadre d'une épreuve en remplacement d'un pneu endommagé au cours de cette même épreuve, lors des essais qualificatifs ou course 1.

Un pneu joker n'a pas vocation à remplacer un pneu endommagé lors de la course 2 pour être utilisé lors d'une autre épreuve du championnat, aucun pneu joker ne sera autorisé à cette occasion.

Christophe OLIVIERI

Monsieur le Président du Collège des Commissaires Sportifs

Date de réception

O7/04/23

Heure

Nu 1130

Heure

Signature

Monsieur le Directeur de Course

Monsieur le Directeur de Course

O7/04/23

Monsieur le Directeur de Course

O7/04/23

Signature



























